

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 23 juillet 2008 autorisant au titre de l'année 2009 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès à l'avancement au grade d'attaché principal d'administration des affaires sociales (femmes et hommes)

NOR : SJSG0818317A

Par arrêté du ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité et de la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative en date du 23 juillet 2008, est autorisée au titre de l'année 2009 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès à l'avancement au grade d'attaché principal d'administration des affaires sociales (femmes et hommes).

Le nombre de postes offerts à ces concours sera fixé ultérieurement.

L'épreuve orale de sélection professionnelle se déroulera à compter du lundi 3 novembre 2008.

Le registre des inscriptions sera ouvert jusqu'au 15 septembre 2008.

a) Le dossier d'inscription :

Il comprend le formulaire d'inscription CERFA n° 12384*01 et la fiche de deux pages maximum conforme au modèle mis à disposition détaillant le contenu de ses fonctions exercées depuis sa nomination en qualité d'attaché d'administration des affaires sociales ou en qualité de fonctionnaire dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et, le cas échéant, depuis son recrutement en qualité de non-titulaire sur un emploi de catégorie A ou de même niveau.

b) Les modalités d'inscription :

Les demandes d'admission à concourir s'effectuent :

- par voie télématique sur le site internet ou intranet du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative (avec rattachement de la fiche de deux pages) à l'adresse suivante :

www.sante.gouv.fr/emplois/dagpb/inscriptions/pageentree.htm ;

DATE ET HEURE DE PARIS	ATTACHÉ D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES SOCIALES 2009
Ouverture du serveur	30 juillet 2008.
Date et heure limites d'inscription	15 septembre 2008, à minuit.

- par voie postale :

Le formulaire d'inscription et le modèle de fiche peuvent être obtenus :

a) Par téléchargement sur le site internet ou intranet du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;

b) Sur demande auprès du bureau du recrutement (SRH 2 C), situé 10, place des Cinq-Martyrs-du-Lycée-Buffon, 75015 Paris (pôle accueil-concours, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, téléphone : 0820-48-49-00, 0,12 € la min) ;

c) Par courriel : concoursdagpb@sante.gouv.fr.

Le dossier de candidature transmis par voie postale (formulaire d'inscription accompagné de la fiche de 2 pages) devra obligatoirement être transmis à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 15 septembre 2008, à minuit (le cachet de la poste faisant foi), au ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, DAGPB-SRH 2 C, bureau du recrutement (Sud Pont), « Attaché principal d'administration des affaires sociales », 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Pour tous renseignements, les candidats peuvent téléphoner au 0820-48-49-00 (0,12 € la min), du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, ou adresser un courriel à l'adresse suivante : concoursdagpb@sante.gouv.fr.

Tout dossier posté hors délai ne pourra être pris en considération.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité et de la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.